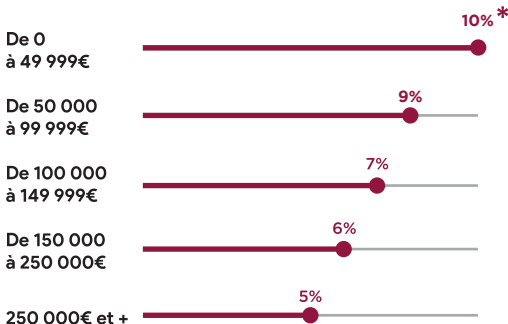


Honoraires



*avec un minimum de 3 000 €

Honoraires à charge de l'acquéreur

L'agence ne peut recevoir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.



Honoraires de location

Locaux d'habitation et Locaux annexes.	À charge du bailleur	À charge du locataire
Honoraires relatifs à l'organisation de la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail.	1 mois de loyer charges comprises* ou indice ALUR au m² suivant la zone concernée**	Indice ALUR au m² suivant la zone concernée
Honoraires d'état des lieux	Inclus ou 3€/m²	Inclus ou 3€/m²

*Le montant des honoraires s'entend TVA incluse au taux en vigueur

** En zones très tendues : 12€/m² de surface habitable
En zones tendues : 10€/m² de surface habitable
Hors zones tendues : 8€/m² de surface habitable